

Monsieur le Préfet du Tarn,

Ce chantier, inutile au demeurant pour les riverains du secteur, se devait être exemplaire. Où est l'exemplarité ? Le seul exemple que j'y vois est celui de ne plus faire ce genre de projets à l'avenir.

Le choix de l'état d'avoir initié des travaux, en dépit de plusieurs éléments lourds de signification :

- l'avis à 90 % défavorable de la population locale
- l'avis défavorable de l'autorité environnementale
- des recours juridiques non purgés

Tout cela est tout à fait détestable. Il se voit aujourd'hui contraint d'avancer à marche forcée et de tenter de régulariser un dossier vide d'un quelconque sens par la voie du fait accompli. Cette méthode n'est pas cohérent dans un état dit « de droit ».

Où est la cohérence ?

Aujourd'hui l'état, par l'intermédiaire de vos services, demande l'avis de la population sur des possibles débordements illégaux du chantier.

→ Le dossier de plusieurs milliers de pages n'était en fait qu'un leurre, dont le seul but était de noyer toute personne désireuse d'y jeter un œil.

Des destructions de biodiversité sur des zones qui n'auraient jamais dû voir un véhicule de chantier passer.

→ Qu'en est-il des espèces florales et faunistiques impactées et dont on ignore l'existence puisqu'elles ne faisaient pas partie de l'inventaire initial ?

La question se pose également sur les zones humides qui remplissent un rôle de réservoir de biodiversité en plus de pouvoir accueillir l'excès d'eau lors des périodes pluvieuses.

-Sont-elles à même de remplir leur rôle ?

Les mesures environnementales compensatoires prévues dans le dossier sont quant à elles tout à fait inefficaces pour équilibrer les destructions.

→ Sont-elles à minima appliquées et conformes au planning, c'est à dire réalisées en très grande partie puisque le chantier est très avancé ?

Les zones dites « ou le chantier déborde » respectent-elles la propriété privée, notamment des exploitants agricoles impactés ? Ces zones peuvent-elles remises en état pour être encore utilisables à l'avenir comme elles l'étaient il y a 3 ans ?

De nombreuses mises en demeure ont été prononcées par vos services depuis des mois.

→ Ont-elles été suivies par les services de la préfecture et

D'ailleurs à ce sujet, il a été constaté à plusieurs endroits des épandages sauvages de matière résiduelle du chantier, notamment de la chaux.

→ Vos services ont-ils pris les mesures nécessaires pour que cela cesse ?

→ Prévoyez vous de faire analyser l'eau du Girou par un laboratoire indépendant afin de préserver les cultures et les riverains d'une éventuelle pollution manifeste ?

J'abrège, la coupe est pleine n'en jetez plus !

En conséquence, si vous décidiez une nouvelle fois d'aller à l'encontre de l'avis général, qui va payer tout ça, aujourd'hui et dans les décennies à venir ?

Non, aucune régularisation ne doit être accordée, le chantier doit stopper au plus vite et une remise en état doit être engagée aux seuls frais du concessionnaire. Le Lauragais est balaféré d'une trace qui ne s'effacera de toute façon pas, et nos irresponsables décideurs en seront les entiers fautifs.

Un citoyen à qui on demande son avis